

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intoxication au monoxyde de carbone : danger avec la remise en marche des appareils de chauffage #prévention

Nîmes, le 05/11/2021

Depuis début octobre, 6 personnes ont été intoxiquées dans le Gard au monoxyde de carbone, dont 2 ont dû être hospitalisées.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ? Le monoxyde de carbone (gaz incolore et inodore) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Chaque année, il cause le décès d'une centaine de personnes en France et en intoxique plusieurs milliers.

La production de ce gaz est le résultat d'une combustion incomplète liée au **mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude**, à un **défaut de ramonage** des conduits de cheminées ou à une **utilisation inappropriée de matériels de chauffage** poêle à pétrole, de groupe électrogène, de brasero, de barbecue.... et ce quel que soit le combustible utilisé : gaz, fuel, bois ou charbon.

Quels sont les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone ? Maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue ; ces symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.

Pour éviter ces accidents, précautions utiles à respecter

- Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié.
- Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé aux appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérer quotidiennement les habitations.
- Ne jamais utiliser des groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments ou dans des lieux clos, exclusivement à l'extérieur.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

Les bons réflexes en cas d'intoxication aiguë et dès les premiers symptômes :

- **Aérer et évacuez les lieux** ; ne pas réintégrer les locaux ni remettre en route les appareils à combustion sans l'avis d'un professionnel qualifié.
- **Appelez le 15, le 18 ou 112** pour une prise en charge rapide et spécialisée, car les séquelles peuvent être irréversibles

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/les-enjeux-de-sante/#tabs>

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/intoxications-au-monoxyde-de-carbone-adoptez-les-bons-reflexes>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu_e_de_presse_intoxication_monoxyde_carbone.pdf

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52

Port : 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81

Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



**Faites
vérifier et
entretenir :**
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



**Utilisez
dehors :**
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson